

leurs bureaux respectifs, où ils seront gardés pour l'inspection de toutes parties intéressées.

Il sera enfilé une seconde copie de l'hypothèque, un an après que la première aura été enfilée.

Hh. Et qu'il soit statué, que toute hypothèque ou copie d'icelle qui sera enfilée en conformité de cet acte, cessera d'être valide à l'encontre des créanciers de la personne qui l'aura consentie, ou à l'encontre de tout subséquent acquéreur ou créancier hypothécaire de bonne foi, après l'expiration de l'année qui suivra immédiatement le jour où elle sera enfilée, à moins que dans les trente jours qui précéderont l'expiration du dit terme d'une année, une vraie copie de la dite hypothèque, avec ensemble un mémoire indiquant l'intérêt que peut avoir le créancier hypothécaire dans la propriété qu'il réclamera en vertu d'icelle, ne soit de nouveau enfilée dans le bureau du greffier de la cour de comté du comté où résidera alors le créancier hypothécaire.

Les copies des hypothèques enfilées qui porteront le certificat du greffier, seront reçues comme preuve du fait qu'elles ont été enfilées.

IV. Et qu'il soit statué, que la copie de tout tel instrument ou de toute copie d'icelle enfilée comme susdit, qui comprendra un mémoire fait conformément à cet acte, et qui portera le certificat du greffier dans le bureau duquel elle aura été enfilée, sera reçue comme preuve, mais seulement du fait que le dit instrument ou copie d'icelui et mémoire ont été reçus et enfilés, selon qu'il est porté dans l'endossement que le greffier aura mis sur aucun des dits papiers, et non d'aucun autre fait; et dans tous les cas, l'endossement primitif que le greffier aura mis sur le dit instrument ou sur la copie d'icelui, conformément à cet acte, ne sera reçu que comme preuve des faits mentionnés dans le dit endossement.

Les greffiers des dites cours numérotent les instruments qu'ils enfilent, etc.

V. Et qu'il soit statué, que les greffiers des cours susdites numérotent respectivement tout tel instrument, ou copie d'icelui, qui sera enfilé dans leurs bureaux, et entreront par ordre alphabétique dans des livres qu'ils devront fournir, les noms de toutes les